



La communauté éducative reste vigilante face au risque de harcèlement.

### LE HARCELEMENT SCOLAIRE

C'est le fait, pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents.

Dans l'école nous avons 2 enseignants "vigie-harcèlement", un au cycle 2 et un au cycle 3. Dès qu'une famille nous informe de la situation de son enfant nous sollicitons LES MEMBRES de la cellule harcèlement.

Ainsi, chaque enfant est auditionné.

Chaque famille est informée, celle de l'élève ou des élèves harceleurs mais aussi celle de l'élève victime.

Lorsque les faits sont avérés, l'école propose une solution à moyen, et à long terme pour assurer la sérénité de la scolarité de l'élève.

Chacun doit rester vigilant.



Pour signaler une situation de harcèlement : appelez le 3020.